



## **MSDRO 21 P26**

### **Didactique du droit II**

**Enseigner le droit international  
... et les problèmes en droit**

1

A blue callout box with a white border and a dark blue shadow, containing the text 'Quelques rappels sur le droit international' in white, bold, sans-serif font.

**Quelques rappels sur le  
droit international**

2

2

The screenshot shows a news website with two main articles. The left article, from 'LE TEMPS', is titled 'Enfants ukrainiens déportés: de nouvelles sanctions visent la Russie pour «graves violations du droit humanitaire»'. It mentions a meeting in Brussels and the return of Ukrainian children. The right article, from 'watson', is titled 'Flottille pour Gaza: Berne intervient après l'arrestation de Suisses par Israël'. It reports that Switzerland demands Israel respect fundamental rights. Below these is a 'Minutes' section with a video titled 'Les États-Unis frappent l'Iran, qui réplique'.

3

## Une définition du droit international

= ensemble des normes réglant les rapports juridiques internationaux, c.-à-d. marqués par un élément d'extranéité

On distingue généralement le droit international public (ou droit des « gens ») du droit international privé.

Le **droit international public** est l'ensemble des normes juridiques qui régissent les relations internationales.

Le **droit international privé** est l'ensemble des normes juridiques qui, lorsqu'il existe un élément d'extranéité, déterminent les règles applicables de droit privé, la juridiction compétente et les conditions de reconnaissance des décisions.

4

## La question du droit international

- un problème majeur : il n'y a de règles de droit international que dans la mesure où les Etats souverains les reconnaissent !
- Deux théories :
  - la théorie moniste (Suisse, France, USA, « UE »)  
validité immédiate car ces règles internationales font parties intégrantes du système
  - la théorie dualiste (R.-U., Italie, Allemagne)  
obligation d'incorporer ou transformer dans le droit interne

5

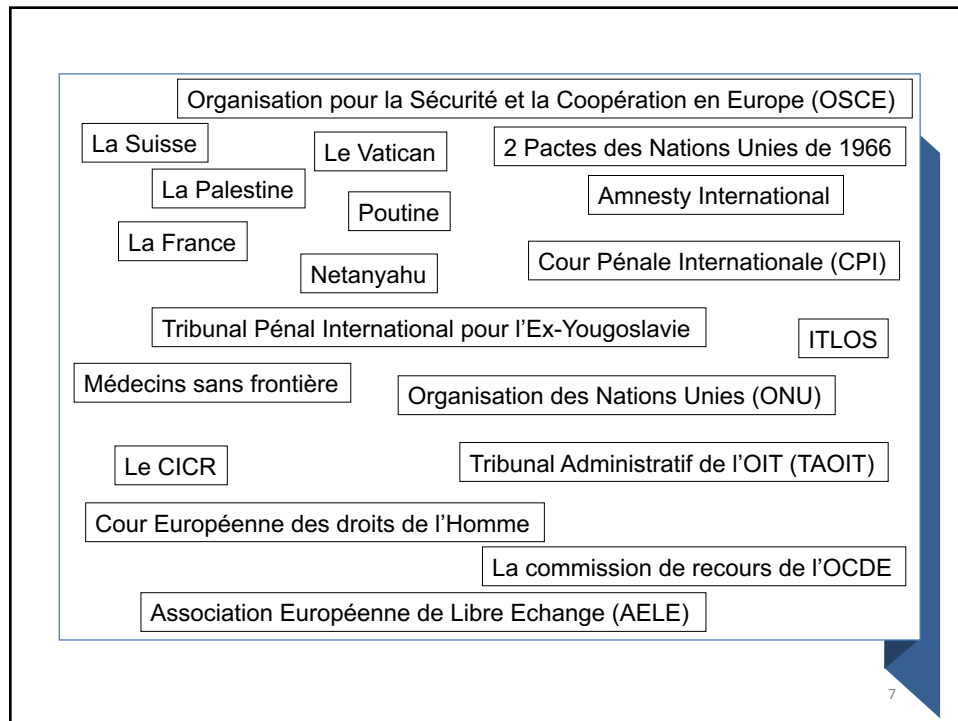
5

## Les caractéristiques du droit international

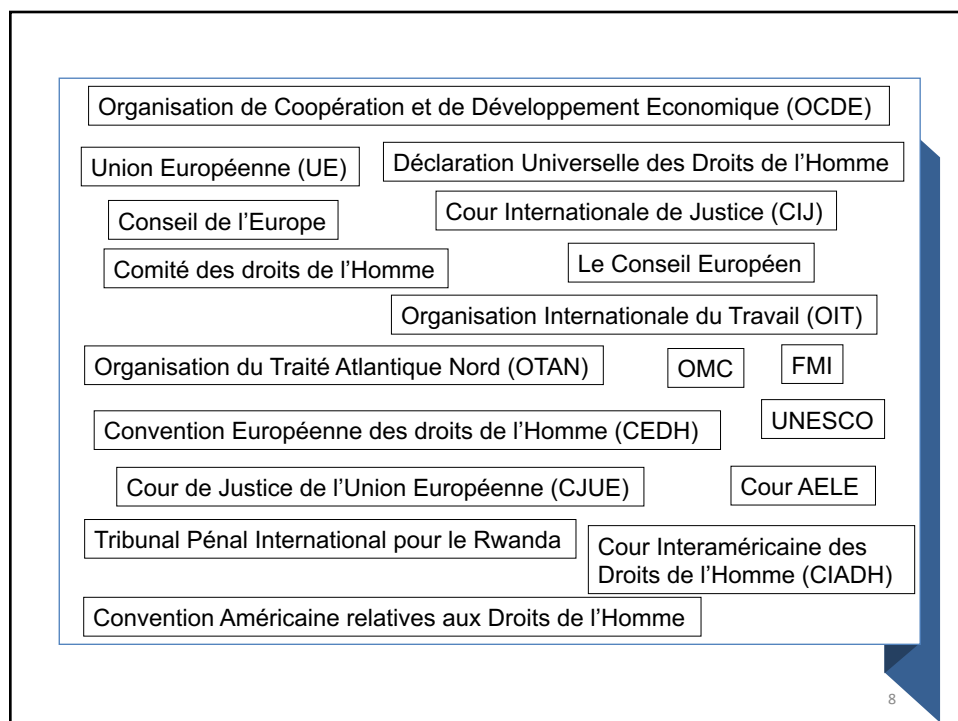
- un droit **lacunaire**  
en droit international, les Etats sont libres de créer du droit et d'assurer sa mise en œuvre (quel droit, quel juge, quelle sanction ?)
- un droit **hétérogène**  
les sources du droit international sont diverses et parfois contradictoires (traités, coutumes, actes unilatéraux, ...)
- un droit **stratigraphique**  
le droit international se crée par un entassement de « diverses couches juridiques »

6

6



7



8

## Exercice

Voici une série d'étiquettes mentionnant des éléments du droit international

- Vous devez mettre de l'ordre dans ces éléments en les regroupant logiquement et en les hiérarchisant.
- Disposez donc ces étiquettes sur une feuille A3, puis complétez votre présentation en reliant les éléments, en ajoutant ce qui vous semble manquer parmi les étiquettes données et en donnant les explications nécessaires sous forme de légendes.

En d'autres termes, présentez un système cohérent de ce qui compose le droit international...

9

9

### Les sujets du droit international

des Etats

des ONG, des entités quasi étatiques

des organisations internationales universelles ou régionales

des personnes

### Les sources du droit international

des traités

des coutumes

des principes généraux

des actes unilatéraux

### Les juridictions internationales

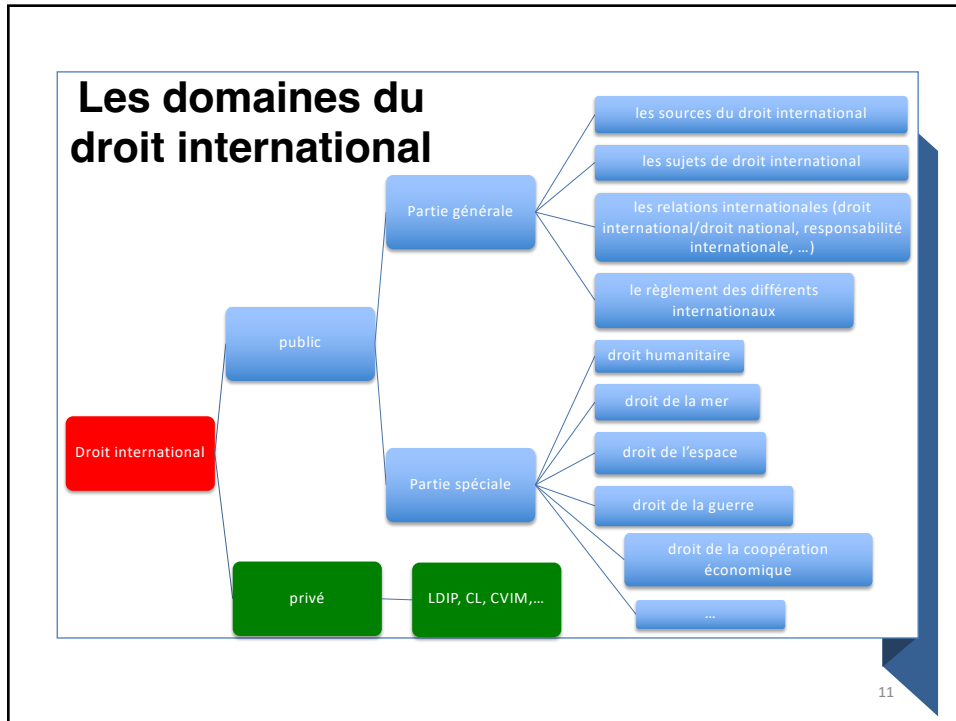
selon le rattachement à l'organisation internationale

selon le rattachement au texte de droit

selon la nature de la juridiction (administrative, pénale, civile, politique)

10

10



11

# Un premier problème

12

12

## Quels sont les enjeux du droit international ?

Présentation du séminaire d'Audrey

**«Ma propre moralité,  
Mon propre esprit.  
C'est la seule chose qui  
peut m'arrêter.»  
«Je n'ai pas besoin du  
droit international.»**



Donald Trump, interview janvier 2026  
Source : [www.franceinfo.fr](http://www.franceinfo.fr)

13

13

### Le droit international et l'ordre juridique suisse

#### Une primauté du droit international ?

- Art. 5 ch. 4 Cst : « La Confédération et les cantons respectent le droit international »
- Art 190 Cst : « Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et le droit international »

14

14

## Le droit international et l'ordre juridique suisse

Une évolution vers la primauté absolue du droit international (rapport du CF du 5 mars 2010)

- obligation de pratiquer des interprétations conformes au droit international
- jurisprudence « Schubert » : le droit interne postérieur prime sur le droit international si le législateur voulait y déroger intentionnellement
- exception à la jurisprudence « Schubert » pour le *jus cogens* (le droit international impératif doit toujours être respecté)
- nouvelle exception pour les normes internationales protégeant les droits de l'Homme

15

15

## Le droit international et l'ordre juridique suisse

On va donc dans le sens d'une primauté du droit international

**sauf** pour les lois fédérales postérieures si la dérogation est intentionnelle

(à l'exception des normes contraires au *jus cogens*, et à l'exception des normes contraires aux droits de l'Homme !)



nécessité dans ce cas de renégocier ou de dénoncer le traité international concerné !

16

16

**Le droit international et l'ordre juridique suisse**

### Le problème des initiatives populaires contraires au droit international

Seules les initiatives populaires contraires aux règles impératives du droit international (*ius cogens*) peuvent être invalidées par l'Assemblée fédérale :

«**Art. 139 III Cst** Initiative populaire tendant à la révision partielle de la Constitution

Lorsqu'une initiative populaire ne respecte pas le principe de l'unité de la forme, celui de l'unité de la matière ou **les règles impératives du droit international**, l'Assemblée fédérale la déclare totalement ou partiellement nulle. »

17

17

**Le droit international et l'ordre juridique suisse**

Des initiatives proposant une des révisions constitutionnelles contraires au *droit international non impératif* restent donc possibles.

Dans ce cas, il faut choisir entre

- ↩ la dénonciation du traité
- ↩ assumer l'engagement de la responsabilité internationale du pays !

18

18

Initiative pour l'internement à vie pour les délinquants sexuels (2004)  
 Initiative contre la construction de minarets (2009)  
 Initiative pour le renvoi des criminels étrangers (2010)  
 Initiative halte à la surpopulation EcoPop (2014)  
 Initiative contre les juges étrangers (2018)  
 Initiative pour l'interdiction de se dissimuler le visage (2021)  
 Initiative pour une Suisse à 10 millions (2026)

**?**  
Droit international

19

19

**Un deuxième problème**

20

20

## Comment appliquer le droit international pour résoudre des problèmes

Présentation du séminaire de Myrto



### Consignes

Vous êtes une équipe de trois juristes et travaillez auprès de la Cour pénale internationale à La Haye. Votre cheffe vous demande de répondre à cette question, en vue d'une réunion importante pour l'Ukraine, qui a ratifié le Statut de Rome en 2016 :

**Vérifier si, sur la base des faits qui vous sont donnés, la CPI est compétente.**

Pour répondre à cette question, il faudra faire un raisonnement sur la base de syllogismes. Votre intuition vous dit de commencer avec l'art. 8 du Statut de Rome.

21

21

## Travailler une compétence juridique :

### Formuler un syllogisme juridique pour résoudre des conflits relevant du droit international

Des ressources à mobiliser (savoirs, savoir-faire, ...) :

- connaître le vocabulaire juridique
- connaître la structure de l'ordre juridique international et de la notion étudiée
- manipuler des textes de loi
- savoir lire une règle légale (conséquence juridique et conditions)
- formuler un syllogisme juridique (Si... alors..., Or..., Donc...)
- trouver des informations dans la doctrine

Des familles de situation de tâches complexes :

- analyser un état de fait d'un conflit international pour en déterminer les enjeux juridiques
- trouver les textes légaux et les règles topiques d'un cas d'espèce dans tout l'ordre juridique
- appliquer un syllogisme à une situation concrète pour proposer une solution juridique plausible
- maîtriser l'utilisation de l'IA pour s'aider à la résolution de cas

22

22

## Un troisième problème

23

23

## Comment changer le droit international pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Présentation du séminaire de Roxane

### Activité droit international

Dans la deuxième partie, le but des élèves est de créer des bases légales pour lutter contre le réchauffement climatique. Les élèves sont répartis en 5 groupes, chacun représentant une partie qui prend part aux négociations pour formuler les bases légales qui doivent s'appliquer à tous. Chaque groupe reçoit une fiche qui donne les informations principales, tels que la partie qu'ils doivent représenter, les intérêts et limites qu'ils ont durant la négociation.

Dans la troisième partie, les élèves sont mis en sous-groupes mixtes et doivent discuter des implications de leurs négociations pour le droit international.

24

24

**LES DÉCODEURS • GUERRE EN UKRAÏNE**

## Guerre en Ukraine : comment l'OTAN s'est élargie en Europe de l'Est

Par Gary Dagorn

Publié le 12 mars 2022 à 05h44, modifié le 13 avril 2022 à 15h17

Lecture 13 min.

🔍 Lire plus tard

🔒 DÉCRYPTAGE | Loin d'être une provocation, comme Vladimir Poutine l'affirme pour justifier sa guerre en Ukraine, l'élargissement de l'OTAN vers l'Est n'a pas été décidé sans prendre en compte les intérêts de la Russie.

**CheckNews** L'Otan avait-elle promis à la Russie de ne pas s'étendre aux anciens pays du pacte de Varsovie?

D'après Vladimir Poutine, les puissances occidentales se seraient engagées à ne pas s'étendre «d'un pouce vers l'Est» à la fin de la guerre froide. Un article du «Spleen» évoquant un document allant dans ce sens est largement repartagé sur des réseaux sociaux.

Guerre entre l'Ukraine et la Russie **DOSSIER**

En 1993, le secrétaire d'Etat américain James Baker et le secrétaire général du Parti communiste Mikhail Gorbatchev se rencontrent sur la base Andrews de la Force aérienne. (Photo/Associated Press)

Par Emma Deniau

Publié le 03/03/2022 à 16h46, mis à jour le 02/03/2022 à 16h46

25

### 1. La logique syllogistique

<b>Étape 1 :</b> déterminer les faits pertinents du cas et les qualifier juridiquement			
<b>Étape 2 :</b> déterminer les enjeux juridiques du cas et formuler les questions à résoudre			
<b>Étape 3 :</b> trouver les règles légales applicables	Article : .....		
<b>Étape 4 :</b> déterminer les conditions d'application et les conséquences juridiques de chaque règle légale retenue	Conditions :	La logique syllogistique	Si ...
	Conséquence :		Alors ...
<b>Étape 5 :</b> vérifier l'application de chaque règle légale par rapport aux éléments retenus de l'état de fait	En l'espèce, ...		Or ...
<b>Étape 6 :</b> formuler une solution au cas d'espèce	Synthèse du cas :		Donc ...

**Est-ce que l'opération spéciale de la Russie en Ukraine viole le droit international ?**

### Charte des Nations Unies

**Article 2**

L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

- Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

**Est-ce que l'OTAN ne pouvait pas accepter de nouveaux membres du point de vue du droit international ?**

### Le Traité de l'Atlantique Nord

04 avril 1949  
Article 10

Les parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. Tout Etat ainsi invité peut devenir partie au Traité en déposant son instrument d'accèsion auprès du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Celui-ci informera chacune des parties du dépôt de chaque instrument d'accèsion.

26

En procédant ainsi, les risques sont

- de **renforcer les schémas explicatifs immédiats des élèves**  
(la Russie a attaqué l'Ukraine, elle donc coupable; James Baker n'a rien signé et ne parlait pas au nom de l'OTAN, ce qu'il a dit ne justifie pas l'agression faite par la Russie),
- de **réduire la complexité du problème** et d'appauvrir la problématisation  
(on ne prend pas en compte toutes les conditions et données du problème),
- de **dépolitiser le problème** qui devient une simple question technique (une règle à appliquer mécaniquement).

27

27

**Canevans pour la résolution complète de cas en droit :**

<p><b>Étape 1 :</b> déterminer les faits pertinents du cas et les qualifier juridiquement</p>			
<p><b>Étape 2 :</b> déterminer les enjeux juridiques du cas et formuler les questions à résoudre</p>			
<p><b>Étape 3 :</b> trouver les règles légales applicables</p>	Article : .....	Article : .....	Article : .....
<p><b>Étape 4 :</b> déterminer les conditions d'application et les conséquences juridiques de chaque règle légale retenue</p>	Conditions :	Conditions :	Conditions :
<p><b>Étape 5 :</b> vérifier l'application de chaque règle légale par rapport aux éléments retenus de fait de fait</p>	En l'espèce, ....	En l'espèce, ....	En l'espèce, ....
<p><b>Étape 6 :</b> formuler une solution au cas d'espèce</p>	Synthèse du cas :		

**NATIONAL SECURITY ARCHIVE** 40 YEARS OF FREEDOM OF INFORMATION ACTION

MEMORANDUM OF CONVERSATION  
Date: Friday, February 9, 1970  
Time: 12:45 PM - 1:00 PM  
Place: Acheson

Memorandum of conversation between Mikhail Gorbachev and James Baker in Moscow.

**PARTICIPANTS:** Secretary Baker  
President Gorbachev  
Edward Shvarczenko

**Baker:**  
We understand the need for assurances to the countries in the East. If we maintain a presence in a Germany that is a part of NATO, there would be no extension of NATO's jurisdiction for forces of NATO one inch to the east.

**Est-ce que le Secrétaire d'Etat James Baker peut engager la responsabilité juridique des Etats-Unis et celle des pays occidentaux ?**

**Le Traité de l'Atlantique Nord**

04 avril 1949

**Article 4**  
Les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée.

**Article 9**  
Les parties établissent par la présente disposition un Conseil, auquel chacune d'elle sera représentée pour examiner les questions relatives à l'application du Traité.

**Que dit le droit interne des Etats-Unis sur les compétences de son Secrétaire d'Etat ?  
Peut-il parler au nom du pays ? À quelles conditions ?**

28

28

Ukraine, Russian Federation, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America

Memorandum on security arrangements in connection with Ukraine's accession to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, Budapest, 5 December 1994

Entry into force: 3 December 1994 by signature

1. The Russian Federation, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America reaffirm their commitment to Ukraine, in accordance with the principles of the CSCE Final Act, to respect the independence and sovereignty and the existing borders of Ukraine.

**Est-ce que l'élargissement de l'OTAN est contraire à des accords internationaux ?**

**Acte Fondateur**  
sur les Relations, la Coopération et la Sécurité Mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie signé à Paris, France  
27 mai 1947

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et ses Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, ci-après dénommés l'OTAN et la Russie, se fondant sur un engagement politique durable souscrit au plus haut niveau politique, construiront ensemble une paix durable et ouverte à tous dans la région euro-atlantique, reposant sur les principes de la démocratie et de la sécurité coopérative.

Nations Unies  
**Conseil de sécurité**

S 915/2002 (2015)\*  
**Résolution 2202 (2015)**  
Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7384<sup>e</sup> séance, le 17 février 2015

Ensemble de mesures visant à l'application des Accords de Minsk  
Minsk, le 12 février 2015

10. Retrait du territoire ukrainien de l'ensemble des unités armées, du matériel militaire et des mercenaires étrangers, sous le contrôle de l'OSCE. Désarmement de tous les groupes illégaux.

11. Mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle en Ukraine et entrée en vigueur d'ici à la fin de 2015 d'une nouvelle constitution dont un élément essentiel sera la décentralisation, compte étant tenu des spécificités de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk qui seront définies en accord avec les représentants de ces zones, et adoption, avant la fin de 2015, d'une législation permanente relative au statut spécial de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk conformément aux mesures énoncées dans la note ci-dessous (voir note).

**Est-ce que l'agression de l'Ukraine peut se justifier en droit international ?**

**Charte des Nations Unies**

Article 51  
Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir du Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

**Est-ce que des actes commis durant la guerre en Ukraine peuvent être sanctionnés par le droit international ?**

- L'art. 4 de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948* ?
- Les *Conventions de Genève de 1949* sur le sort des blessés et des prisonniers de guerre
- Les art. 8 et 8bis du *Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale de 1998* sur les crimes de guerre

29

Pour déterminer un cadre d'analyse possible en droit, il s'agit de comprendre la structure et la logique de l'ordre juridique international pour repérer les parties, les normes et les procédures juridiques typiques.

L'enjeu de l'enseignement du droit serait donc d'apprendre à systématiser et structurer cette recherche de nouvelles règles en fonction des différentes dimensions du problème à traiter. En d'autres termes, il s'agit d'apprendre à construire le problème en droit...

matrice  
problématique  
juridique ?

cartographie  
juridique de la  
controverse ?

configuration  
historiographique/juridique ?

30

15

**Canevas pour la résolution complète de cas en droit :**

<b>Étape 1 :</b> déterminer les faits pertinents du cas et les qualifier juridiquement			
<b>Étape 2 :</b> déterminer les enjeux juridiques du cas et formuler les questions à résoudre			
<b>Étape 3 :</b> trouver les règles légales applicables	Article : .....	Article : .....	Article : .....
<b>Étape 4 :</b> déterminer les conditions d'application et les conséquences juridiques de chaque règle légale retenue	Conditions :	Conditions :	Conditions :
<b>Étape 5 :</b> vérifier l'application de chaque règle légale par rapport aux éléments retenus de l'état de fait	Conséquence :	Conséquence :	Conséquence :
<b>Étape 6 :</b> formuler une solution au cas d'espèce	En l'espèce, ...	En l'espèce, ...	En l'espèce, ...
Synthèse du cas :			

Faut-il changer de raisonnement juridique pour une meilleure construction du problème ?

**Les raisonnements du juge**

**3. Le raisonnement par analogie**

- Chercher des situations comparables
- Déterminer l'esprit de la loi
- Établir les similitudes entre les situations
- Appliquer par analogie la solution retenue

**2. La pesée des intérêts**

- Définir le problème en termes de conflits d'intérêts
- Identifier l'intérêt que le législateur a voulu promouvoir
- Apprécier l'importance respective de ces intérêts
- Choisir la solution protégeant le mieux l'intérêt privilégié par le législateur

31

## Charte des Nations Unies

**Article 2**  
L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

4. Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

**Nations Unies**

**Le Traité de l'Atlantique Nord**

04 avril 1949  
Article 10

Les parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre Etat européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. Tout Etat ainsi invité peut devenir partie au Traité en déposant son instrument d'accession auprès du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Celui-ci informera chacune des parties du dépôt de chaque instrument d'accession.

**Des règles à problématiser et non simplement à appliquer !**

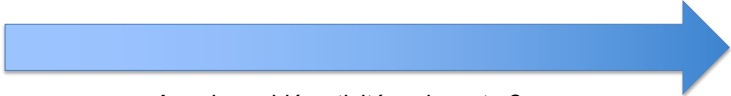
Pourquoi, malgré l'existence de ces règles, une guerre entre la Russie et l'Ukraine a éclaté ? Que faut-il changer, du point du droit, pour que cela ne se reproduise pas ?

32

16

## Des dispositifs pour problématiser l'enseignement du droit

<p>Des problèmes à résoudre en exerçant un raisonnement juridique de manière lucide</p>	<p>Comparer de manière critique les résolutions diverses de problèmes juridiques</p>	<p>Réfléchir à l'évolution du droit pour résoudre des problèmes soulevant des questions socialement vives</p>
---	--	---



Axe de problématique croissante ?

33

33



**XIXe Rencontres du Réseau international francophone de recherche en Éducation et Formation**  
REF 2026



Didactique du droit




---

**Proposition de communication pour le symposium « enseignements des disciplines et éducation au politique : comparaisons didactiques »**

**« Problématiser l'enseignement du droit pour éduquer au politique »**

34

34



Pour en  
savoir plus

- BESSON S., *Droit international public*, Stämpfli, 2024
- ZIEGLER A., *Introduction au droit international public*, Stämpfli, 2020
- WEYL M., WEYL R., *Sortir le droit international du placard*, CETIM, 2008
- PERRIN J.-F., *Conflits entre le droit interne et le droit international; Démocratie directe et/ou pouvoir des juges ?*, Helbing Lichtenhahn, 2018
- GUILLAUME F., *Droit international privé*, Helbing & Lichtenhahn, 2026

35